



## NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS RELATIVE AUX CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET ADOS 2025-2026



La Communauté de Communes Val Guiers et les communes/SIVU du territoire s'engagent dans un processus de modernisation des procédures administratives. Destiné à faciliter vos démarches administratives liées au service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, un nouveau logiciel de gestion est mis en place par nos services respectifs. **Le portail actuel AIGA ne sera plus utilisé l'année scolaire prochaine, et continuera uniquement jusqu'au 24 juillet pour les inscriptions aux accueils de loisirs de juillet et août 2025.**

Ainsi, le tout nouveau portail familles « Concerto-ARPEGE » vous permettra de gérer les inscriptions, réservations, paiements pour tous vos enfants utilisateurs de ces services

**A partir du 23 juin 2025 et ce jusqu'au 10 juillet 2025.**

**Pour les familles arrivant en cours d'année, merci de vous rapprocher du service concerné.**

### **NOUVEAUTE**

**Le dossier papier n'est plus demandé, les inscriptions se feront intégralement de façon dématérialisée par le biais du lien de connexion suivant :**

**<https://www.espace-citoyens.net/ccvalguiers/espace-citoyens/>**

Vous pouvez d'ores et déjà préparer les documents habituels à transmettre directement en ligne :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination à jour
- Quotient CAF le cas échéant
- Attestation assurance responsabilité civile
- Contrat de prélèvement
- RIB

Si nécessaire :

- PAI
- Jugement de divorce

-Pour toutes inscriptions en crèche : contacter la directrice de l'établissement concerné qui préremplira votre dossier en ligne.

-Si vous avez des enfants en crèche et d'autres enfants à inscrire en restauration scolaire, périscolaire et/ou centres de loisirs, la crèche procédera à l'inscription des enfants de **son établissement uniquement**. Elle vous enverra vos identifiants et vous pourrez poursuivre la **création de votre famille** avec les enfants devant être inscrits **dans les autres services**.

**Une fois la création de votre famille réalisée, les services la valideront et vous pourrez dans un second temps procéder aux inscriptions et réservations des périodes de vacances et/ou mercredis en fonction d'un calendrier établie par les différents lieux d'accueils.**

**Nous vous rappelons, que l'inscription effective de vos enfants ne sera pas confirmée tant que les documents ne sont pas tous validés par nos services. Si l'inscription en ligne n'est pas réalisée et validée, l'enfant ne pourra pas être accepté dans les accueils de loisirs.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement, et vous demandons désormais, pour toute question ou information relative au centre de loisirs Mosaïque, de privilégier l'adresse mail : [mosaïque@ccvalguiers.fr](mailto:mosaïque@ccvalguiers.fr)

Belmont-tramonet , le 20 juin 2025.

La Vice-Présidente Enfance CCVG  
Mme Marie-France PICARD